

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2010

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 2237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou de se maintenir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intrusion est constituée par le fait de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire.